

# CONSEILS D'ENTRETIEN DE VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

## Ventilation primaire et d'extraction :

- ◆ Vérifier l'absence d'obstruction des ventilations.

## Regards de collecte et canalisations d'évacuation :

- ◆ Contrôle visuel de vos regards et si nécessaire nettoyage à l'eau.
- ◆ Prévoir un curage régulier de la canalisation de transfert.

## Prétraitement :

Equipement	Action d'entretien et périodicité
Fosse toutes eaux	Vidange au moins tous les 4 ans suivie d'une remise en eau <b>totale</b> de la fosse.
Fosse septique	Vidange au moins tous les 4 ans suivie d'une remise en eau <b>totale</b> de la fosse.
Bac dégraisseur	Nettoyage et retrait de la couche de graisse souhaitable tous les 2 mois. Vidange en moyenne tous les 6 mois suivie d'une remise en eau <b>totale</b> .
Préfiltre	Contrôle visuel du colmatage des matériaux de garniture et remplacement si nécessaire.

- ◆ Vérifier le bon état intérieur des ouvrages lors de la vidange.

**L'ENTRETIEN DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST UN ELEMENT PREPONDERANT DU BON FONCTIONNEMENT ET DE LA PERENNITE DE VOTRE INSTALLATION**

## Système d'épuration - évacuation :

- ◆ Contrôle visuel de vos regards et si nécessaire curage des tuyaux d'épandage et de distribution.
- ◆ Vérifier l'absence d'obstruction dans les canalisations vers le rejet.

## Objectifs de l'entretien :

- ✓ Garder un bon écoulement des eaux, éviter leur stagnation.
- ✓ Extraire les gaz pour éviter les odeurs et la corrosion des ouvrages.
- ✓ Eviter tout entraînement ou débordement de boues, de graisses et de flottants.
- ✓ Eviter tout colmatage de la zone de traitement.